



10278
36003

Votre devis :

N° Devis : 0013231850001779

Pour tout renseignement sur ce dossier :

M Valentin GABORIT
CCM ANCENIS - MESANGER
02 51 14 30 30

Envoyez vos documents par courrier :

CCM ANCENIS - MESANGER
131 RUE DES GRANDS CHAMPS
44150 ANCENIS

Envoyez vos documents par courriel :

3600300@creditmutuel.fr

M HERVE BEZARD
52 RUE JEAN CORABOEUF
ANCENIS
44150 ANCENIS ST GEREON

Devis Assurance Habitation

valable jusqu'au 11/08/2023

Ce devis tient compte des renseignements recueillis lors de l'instruction de votre crédit immobilier, votre conseiller est à votre disposition pour personnaliser cette offre.



Veillez trouver ci-dessous un récapitulatif de la proposition pour l'assurance de votre **maison**, dont vous êtes propriétaire, situé X, 44150 ANCENIS ST GEREON. Il s'agit de votre résidence principale.



Votre bien est constitué de :

- **1 pièce principale**

Nous couvrons également ses **aménagements extérieurs** dans la limite de 50 000 €.

Notre proposition d'assurance Habitation :

18,96 € /mois

Parce que vous nous faites confiance, nous vous offrons 2 mois sur votre cotisation.

Les franchises de votre contrat

- Générale	150 €	- Sécheresse	1 520 €
- Inondation	380 €	- Catastrophes naturelles	selon législation
- Tous risques immobilier	300 €		

Détails des garanties et avantages de cette proposition >>

**Un socle de garanties solides
pour éviter les mauvaises surprises :**

<ul style="list-style-type: none"> - Incendie explosion et évènements assimilés - Dégâts des eaux - Vol, vandalisme et dommage d'effraction - Accidents d'ordre électrique - Bris de glace - Inondation - Tempête, neige, grêle sur les toitures - Autres évènements (catastrophes naturelles, technologiques et attentats) - Responsabilité civile et défense recours - Assistance à domicile - Rééquipement à neuf du mobilier moins d'un an 	Tout compris
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------

**Des garanties optionnelles
pour renforcer votre protection :**

Tous risques immobilier <i>Recommandée</i>	✓
Casse accidentelle du mobilier et des équipements <i>Recommandée</i>	Non retenue
Rééquipement à neuf du mobilier 5 ans	✓
Extension de garantie 5 ans <i>Recommandée</i>	Non retenue
Dépannage + <i>Recommandée</i>	Non retenue

Contenu assuré

Capital mobilier garanti	16 000 €
Capital objets de valeur	1 600 €
Capital biens professionnels (notamment pour le télétravail...)	5 000 €

18,96 € /mois

Le tarif tient compte des éventuels avantages tarifaires liés à la détention ou la souscription d'un autre contrat.

S'ajouteront à la cotisation : 3,80 € lors du 1er paiement pour les frais de souscription, et 5,90 € à chaque échéance principale pour le fonds de garantie attentats.

D'APRES CE QUE VOUS AVEZ DECLARE, NE SERONT PAS ASSURES

- les piscines, spa et jacuzzis
- les bâtiments annexes à la même adresse
- les garages à une autre adresse
- les panneaux ou tuiles photovoltaïques ou éoliennes

INFORMATIONS LEGALES

Document n'ayant pas de valeur de note de couverture ni de contrat. Ces indications sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. Les Conditions Générales et ses annexes sont jointes au présent devis. L'ensemble constitue la notice d'information. La document d'information sur le produit d'assurance a également été remis préalablement.

Vous trouverez dans les Conditions Générales les plus amples renseignements quant à l'utilisation de vos données personnelle et l'exercice de vos droits.

Notre proposition en synthèse Les + qui font la différence



Un socle complet

Grâce à un ensemble de garanties essentielles composant le socle de notre contrat, votre logement bénéficie d'une protection contre les risques d'incendie, d'inondation et de dégâts des eaux. Les garanties vol, bris de glace et dommages d'ordre électrique, habituellement proposées en options, sont également incluses.



La garantie Tous risques immobilier

En tant que propriétaire, cette garantie est un complément indispensable pour la protection de vos biens immobiliers (toiture, sols, murs, etc.). Nous intervenons également en cas de fuite sur vos canalisations d'eau extérieures enterrées.



Votre mobilier assuré en rééquipement à neuf

En cas de sinistre, votre mobilier (meubles, vêtements, appareils audiovisuels, etc.) de moins de 5 ans est réparé ou remplacé à l'identique.



La prise en charge de vos mensualités de prêt

Si votre logement est rendu inhabitable suite à un sinistre, nous prenons en charge les frais de relogement et jusqu'à 12 mensualités de votre prêt immobilier contracté auprès de notre groupe.



Des prestations d'assistance sur simple appel

Pour vous accompagner en cas de sinistre, vous bénéficiez de prestations d'assistance comme la prise en charge d'une chambre d'hôtel, la garde de vos enfants, le gardiennage de votre domicile, etc.



Votre assurance en ligne 24/24 pour plus d'autonomie et de simplicité

Depuis votre espace personnel Crédit Mutuel, disponible sur web et sur app, vous pouvez à tout moment **consulter vos garanties, contacter votre conseiller, éditer une attestation, déclarer un sinistre, suivre son état d'avancement**, etc.

Pour compléter votre couverture et profiter sereinement de votre logement, nous vous recommandons les garanties suivantes :



La garantie Casse accidentelle du mobilier et des équipements

Nul n'est à l'abri d'une maladresse ! Cette garantie indispensable pour la protection de vos biens mobiliers couvre les dégâts accidentels que vous ou un membre de votre foyer (enfants, animaux, etc.) pouvez causer au contenu de votre logement.

Comment souscrire ?



Depuis votre **Espace personnel** sur le site ou l'application Crédit Mutuel, dans l'**onglet Devis et Simulations**



En contactant **votre conseiller**



En appelant le 09 69 391 991
(appel non surtaxé)
du lundi au vendredi 8h - 20h
le samedi 8h - 18h

Vous souhaitez quitter votre assureur actuel ? Nous pouvons nous charger des formalités administratives.

Plafonds des garanties du socle et des garanties optionnelles que vous avez choisies :

Les garanties du socle :	Plafonds
Dégâts des eaux - Recherche de fuite intérieure	5 000 €
Vol, vandalisme et dommage d'effraction - Dans les bâtiments annexes à la même adresse	5 000 €
- Dans un bâtiment en construction / rénovation	5 000 €
- En villégiature	5 000 €
Inondation - Dommages aux bâtiments	200 000 €
- Dommages aux biens mobiliers	15 000 €
Responsabilité civile et défense recours - Dommages corporels	50 000 000 €
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	50 000 000 €
- Risques locatifs	Sans limite
- Dommages aux biens confiés aux enfants à l'occasion de stage en entreprise	15 000 €
- Dommages dus à la pollution	10 000 000 €
Défense pénale et recours suite à accident	2 000 € par juridiction / 15 000 € par sinistre
La garantie optionnelle :	
Tous risques immobilier	jusqu'à 200 000 €